

JOURNAL ET FEUILLE D'AVIS DU VALAIS

Organo de publicité et d'informations, paraissant à Sion les mardi, jeudi et samedi

Administration et Expédition: Imprimerie GESSLER, SION

Compte de chèques N^o 84. Les annonces et réclames sont reçues par l'administration du Journal

Sur demande le "BULLETIN OFFICIEL" est joint comme supplément au prix de fr. 1.50 par trimestre pour la Suisse et fr. 2.50 par an pour l'étranger

ABONNEMENTS:

Abonnement est payable par six mois

Valais et Suisse	année 6 mois	9.—	4.50	3.50
Ménager (envoi des 8 numéros de la semaine)		17.—	9.—	6.30
Réclame par numéro		30.—	12.—	7.—

— Abonnements par poste 20 cts en plus —

ANNONCES:
 Canton Suisse Français
 Le franc par ligne 0.15 0.30 0.40
 Réclame 0.80
 Pour renseignements et avis d'insertion à l'Administration du Journal à Sion

On demande pour Sion, une **Fille** très propre, sachant bien cuire. Gages à partir de 60 francs. S'adresser au bureau du Journal qui indiquera.

On cherche un garçon ou fille comme **Apprenti** tailleur, pour hommes, à Sion. Payé depuis le 1^{er} jour. S'adresser au bureau du Journal qui indiquera.

ON DEMANDE deux **garçons laitiers** S'adresser au Bureau du Journal.

A VENDRE **2 chevaux** de poste, à deux mains, n'ayant plus l'emploi. S'adresser A. TAVERNIER, à SION.

A LOUER de suite, jolie chambre meublée chauffage central, très bien située. S'adresser au bureau du Journal

Huile d'Arachide « Gambie extra » livrable de suite. Dépôt Genève. Estagions et fils franco 285 fr. Huil. et Sav. **Henri SCHWEIZER FILS, Salon** (Provence). Maison suisse. Représentants demandés avec références. JH43069C.

Œufs frais 45 centimes S'adresser chez ETIENNE EXQUIS, ngl., SION.

Fruits, Miels, Vins du Pays et de l'Étranger **S. MEYTAI, SION** RUE DE CONTHUY Expédition par fûts depuis 50 fr. Vente à l'emporter à partir de 2 litres. Prix modérés. Achat de tous fruits au cours du jour

Tétines fumées Saucisse au camin fumé sont livrées à prix fort avantageux par **Suter Frères, Montreux**

LEÇONS DE PIANO Technique moderne Progrès rapides **Madame L. Bolle-Gesler** Avenue de la Gare — SION Maison Abrecht-Selz

Agriculteurs qui possédez des chevaux pour l'abattage et ceux abattus d'urgence, adressez-vous à la grande **Boucherie chevaline valaisanne de Sion** qui vous paye le grand prix du jour, paiement comptant. Téléphone 166 **LOUIS MARIETHOU**

RUE DU GRAND-PONT
AUX SPÉCIALITÉS
 LUC ANTILIE, prop., SION

Grand choix de cafés rôtis
 Thés des meilleures marques
 Pâtes et conserves alimentaires
 Spécialités pour gourmets

Se recommande

RUE DU GRAND-PONT
Etoile des Modes, Sion

MODES EXPOSITION MODES

J'ai l'honneur d'aviser ma clientèle que mon exposition de chapeaux **MODELES** pour l'hiver est ouverte à partir de **mardi 5 octobre**.
 Grand choix de chapeaux en tous genres pour fillettes et enfants.
 Dentils — Transformations
 Réparations.
 Se recommande
L. Schmid-Minola.

A L'ÉPI D'OR
 Maison spéciale fondée en 1860

Corsets médicaux et sur mesure
 Nombreuses attestations
 VENTE DE TOUS PRIX ET FORMES
 Blanchissage — Réparations soignées
 ENVOIS A CHOIX SALON D'ESSAYAGE

A l'Épi d'Or, Fabrique de Corsets
 8, Rue Haldimand-Riponne — LAUSANNE
 Téléphone 16,59

Lorsque vous viendrez à Lausanne ne manquez pas de faire une visite à l'

AMERICAN-HOUSE

Magasin détail: Place Chauderon,
 Magasin gros: 5, rue des Deux-Marchés, Lausanne.

où vous trouverez un choix immense de marchandises de toutes sortes à des prix incroyables et en particulier:

Complets de travail grisette à fr. 18.-
 fil pur bleu et toutes teintes

Brodequins ferrés la paire fr. 29.50
 de toute première qualité

Bâches caoutchouc fr. 25.-

1 lot de pantalons fantaisie trois fils fr. 11.25
 qualité extra

CHAUSSURES

L'achat d'une bonne chaussure est chose assez difficile, en ces temps où chacun offre des marques étrangères. Pour ne pas être trompé, adressez-vous en toute confiance à la **Fabrique de chaussures Vve LIARDET et ses cinq fils à Vaulion**, (Vaud), qui expédie sur demande gratis et franco son catalogue. Spécialité d'articles forts. Réparations.

SOCQUES

Un avenir assuré

est offert à toute personne voulant se vouer à l'automobile. L'École de chauffeurs **Louis LAVANCHY, 30 Av. Bergières, Lausanne**, forme en 2 semaines parfaits chauffeurs-mécaniciens n'importe quelles personnes. Aucune connaissance spéciale nécessaire, brevet garanti. La meilleure école en Suisse. Prospectus sur demande. Tél. 38,04.

Jeunes gens! profitez de ce nouveau métier!

U. AMMANN, ATELIERS DE LANGENTHAL

Arrache-pommes-de-terre „Stoll“

Machine réputée et très avantageuse permettant d'extraire les tubercules soigneusement sans les endommager.

Grand rendement!
 Marche douce!

Bouilleurs à pommes de terre „Ventzki“

Ecrase pommes de terre

Moteurs électriques sur chariots, Batteuses, Presse à paille à liage automatique. Machines à sélectionner les semences et tarares

Moulin pour farine panifiable, Concasseurs, Hâche-paille, coupe-paille, coupe-racines, broyeurs à os

Presses et broyeurs à fruits

Toutes machines et ustensiles agricoles

Grande Vente de Chaussures au Rabais

Souliers militaires, ferrés	N ^o 40 à 46	28.75
Souliers napolitains, gros ferrage	»	26.50
Souliers fort Derby, solides	»	25.50
Bottines Box, forme nouvelle	»	29.75
Bottines Box Derby, forme élégantes	»	31.50
Souliers forts ferrés, pour Dames	N ^o 36 à 42	21.50
Bottines box calf, tige haute, élégantes	»	29.50
Richelieu chevreau ou box calf	»	22.50
Souliers pour garçons, avec ou sans clous	N ^o 36 à 39	22.50
Bottines Bof calf, article soigné	»	24.50
Bottines pour garçons et fillettes article fort	N ^o 26 à 29	12.75
Bottines box calf, article soigné	N ^o 30 à 35	14.75
Bottines noires pour bébés	N ^o 21 à 26	8.75
Pantoufles tissus noir, doublé semelle cuir et talon, pr. hommes et dames	prix exceptionnel	3.95
Pantoufles saut de lit feutre	N ^o 36 à 42	2.25
Pantoufles montantes, feutre gris semelle feutre et cuir avec chiquet, pour hommes et dames		13.75
Grand choix pour enfants et fillettes à bas prix		
Socques brutes ou fourrées	N ^o 36 à 42	7.75
Socques forme napolitaine, pr. hommes	N ^o 40 à 48	10.50
Babouches lisières bien fourrées	N ^o 36 à 42	7.75
Blaquet pour ferer les souliers les 5 paquets		1.—

Toutes ces marchandises sont vendues de confiance

Echange — Envoi contre remboursement dans toute la Suisse

Maison d'Expéditions: rue Haldimand 2

AU CHAT BOTTE
 Téléphone 778 Lausanne.

JE CONTINUERAI À DONNER LA PRÉFÉRENCE À LA MARQUE

HERMES

COMPRIMÉS DE SACCHARINE
 SUCCRENT ENV. 110 FOIS, 0,07 GR.
 QUI ME DONNENT LES MEILLEURS RÉSULTATS!
 (PRODUIT SUISSE.)

Grande Baisse
 Viande 1^{er} choix

Réti à Fr. 2.50 le 1/2 kilo. Bouilli depuis Fr. 1.80 le 1/2 kilo. Saucisses de bœuf à Fr. 2.40 le 1/2 kilo.

Belle graisse de bœuf, fraîche ou fondue à 2 fr. 50 le 1/2 kg. Saucisson pur porc. Cervelas à 45 ct. pièce

Envoi à partir de 2 kg.

ERNEST BOVEY, boucher, Avenue de l'Université, LAUSANNE

Amateurs de Milaines
 draps et toilerie, sont priés de s'adresser à **Walther Gyga, Bleienbach (Berne).**

Pour les vendanges

Vignerons, Négociants, Hôteliers, n'achetez que des Viandes et Charcuteries de Ire qualité et surtout les meilleurs marchés.

La grande **Boucherie-Charcuterie**
Henri Kuser S.A.
 Lausanne Téléphone 31.20

Seule maison ayant un service d'expédition soigné, et régulier a l'honneur de vous donner ses prix les plus avantageux:

Bœuf à bouillir	le kg. à fr.	3,80	4,50	et 5.—
Bœuf à rôtir		4,80	et 5,50	
Bœuf salé		3,80	et 5.—	

Jambon et lard fumé	le kg. à francs	7.50
Lard salé	»	6.—
Saucissons pur porc	»	7.80
Saucissons mi porc	»	7.—
Saucisses pur porc	»	7.—
Saucisses mi porc	»	5.—

Cervelas, Gendarmes et Saucisses au cumin à fr. 4.50 la douzaine

Expéditions par retour du courrier
 Emballage très solide

CARRELAGES ET REVETEMENTS

DEVIS SUR DEMANDE

J. ROD - LAUSANNE
 ST-ROCH 10 TEL: 39.61

GRANDES PEPINIÈRES
A. BOGGARD
 Petit-Saconnex - GENÈVE - Petit-Saconnex

Grandes cultures d'arbres fruitiers en tous genres dans les meilleures variétés pour le pays

Très beaux choix en;

Abricotiers tiges Luizet et autres
 Pommiers tiges Canada et autres
 Pruniers Reine-Claude et autres
 Prunerauliers Fellemberg et autres
 Poiriers — Cerisiers — Noyers tige, etc
 Pêchers, Abricotiers et Cerisiers espaliers
 Poiriers nains de 1, 2, 3 ans disponibles en quantité, en Duchesse, Louise-Bonne, Beurré Giffard, Doyenné de Juillet et autres variétés de marché, Beurré William grande quantité.

Belle collection de conifères, d'arbres et arbustes d'ornement!

Les personnes susceptibles de faire des commandes peuvent obtenir un catalogue gratis à l'imprimerie du journal.

Nous recommandons à notre clientèle, chaque année plus nombreuse de toujours exiger notre marque sur tous les emballages de notre produit. Il n'y a pas de produit similaire au nôtre, mais seulement de grossières contrefaçons. Le Lysoform n'est pas caustique, ne tache pas et à une odeur agréable, tout en étant très actif comme désinfectant et antiseptique. Dans toutes les pharmacies. Gros: **Société suisse d'Antiseptie, Lysoform, Lausanne.**

Les remèdes

On ne sait pas trop encore ce qui sortira de la conférence de Bruxelles qui a cherché pendant une semaine les remèdes à la situation financière internationale. Les résultats pratiques et immédiats n'en seront pas fameux, assure-t-on. Il en sortira peut-être un petit code portatif à l'usage des ministres des finances, du commerce et des banques d'émission, donnant d'utiles directions sur les voies à suivre et les fautes à éviter. Un journaliste, qui assiste aux débats, en a déjà tiré la morale sous la forme des 10 commandements suivants dédiés aux grands argentiers de chaque nation:

1. Tu ne multiplieras pas indéfiniment les billets de banque;
2. Tu n'accorderas pas des crédits illimités;
3. Tu chercheras une juste balance des dépenses et des recettes;
4. Tu ne t'enrichiras pas en appauvrissant le contribuable;
5. Tu supprimeras les dépenses improductives;
6. Tu réduiras les armées;
7. Tu combattras les excès de la spéculation et du fonctionnarisme;
8. Tu laisseras toute liberté au commerce et à l'industrie privée;
9. Tu amortiras la dette flottante;
10. Tu rembourseras la dette consolidée.

Ces remèdes s'appliquent plutôt aux budgets des Etats qui à la rigueur pourront s'en sortir en pressurant la masse des contribuables; mais il n'est pas le seul mal; il faut arrêter l'avalanche des dettes flottantes et l'émission exagérée du papier monnaie. C'est presque impossible dans les pays à change avarié, comme l'Allemagne, l'Autriche, l'Italie, qui sont obligés de payer en or aux Amériques le blé, le coton, la laine, le lin, dont ils ont besoin pour alimenter leurs populations ou faire marcher leurs industries. Le nouveau monde saigne l'ancien. On ne saurait dire qu'il y mette une mauvaise intention. Le prix universel des produits s'établit par la loi de l'offre et de la demande et la seconde est plus forte que la première. D'autre part, les producteurs américains ne pourraient accepter au pair, sans se ruiner eux-mêmes, des billets allemands qui valent un dixième de leur valeur nominale, ou des couronnes autrichiennes, tombées à 2 centimes et demi. Ce n'est qu'en produisant, en créant des contre-valeurs, c'est à dire des articles d'exportation, que les Etats à change avarié parviendront à améliorer leur situation et à compenser leurs importations.

Ici, une nouvelle difficulté se présente. La plupart des nations veulent vendre le plus possible à autrui et lui acheter le moins possible, pour rétablir la balance faussée par la guerre. Les uns contingentent l'importation d'une foule d'articles étrangers, c'est à dire limitent les achats au dehors à des quantités minimes et déterminées. D'autres, sans tenir compte des traités de commerce, élèvent leurs droits d'entrée à la parité des changes, ce qui équivaut à les doubler, tripler, décupler, vingtupler, suivant les cas. Ou bien, elles exigent le paiement des droits en or, ce qui renchérit la marchandise étrangère de toute la différence de valeur entre le métal et le papier-monnaie. Ces procédés appellent et justifient des représailles des Etats qui en sont les victimes. Ce commerce international ne peut vivre que de réciprocité. Si l'Allemagne, l'Italie, la France ferment leurs marchés aux produits étrangers, les autres pays devront chercher des débouchés ailleurs et, par juste conséquence, cesser d'acheter des articles allemands, italiens et français. De nouveaux courants se créeront; mais, en attendant, des crises de chômage sont à redouter.

Toutes ces questions connexes ont fait l'objet des discussions de la conférence de Bruxelles, dans les séances de mercredi, jeudi et vendredi, consacrées à la hausse des changes et au commerce. Divers remèdes ont été proposés, mais aucun n'a paru efficace. Les Etats-Unis seuls seraient en mesure d'aider utilement la pauvre Europe. Ils possèdent, selon l'expert hollandais Wissering, plus de 4 milliards de dollars or, soit les quatre cinquièmes du stock d'or total du monde entier. Ce métal provient en grande partie de l'Europe. On ne saurait demander à l'Amérique de renoncer à ses créances, mais elle devrait faire de larges crédits à l'ancien monde. Les Etats-Unis, en particulier, sont les arbitres de la situation, a déclaré M. Wissering. S'ils se désintéressent de l'Europe, ou s'ils continuent à exiger des paiements sans accorder à l'Europe de très longs délais, il n'y a pas de limite à la hausse du dollar, ni d'espoir pour l'Europe de rétablir sa production d'avant-guerre. « Le vieux monde deviendra un enfer, tandis que le nouveau monde sera privé des débouchés qui le font vivre. »

SUISSE

Fin de la mise de piquet

C'est le 1er octobre qu'a cessé la mise de piquet de l'armée fédérale, ordonnée le 31 juillet 1914. L'arrêté fédéral du 1er août 1914 ordonnant la mobilisation de l'armée suisse, est rapporté à la même date. L'interdiction d'utiliser des installations privées de téléphonie sans fil est levée.

Un tramway attaqué

Jeudi soir, sur la route d'Annemasse, quatre individus ont tenté de faire stopper une voiture de tramway, au « Boissonnas ». Comme aucun arrêt ordinaire ou facultatif n'oblige le wattran, à s'arrêter à cet endroit, le conducteur, M. Chaffard, jugea inutile de stopper. Au retour, vers 11 h. 30, au même endroit, les quatre personnages, qui avaient attendu la voi-

ture, y pénétrèrent en sautant pendant la marche et se précipitèrent sur M. Chaffard auquel ils tentèrent d'arracher sa sacoche. Les voyageurs intervinrent aussitôt et le conducteur fut bientôt dégagé.

Les agresseurs réussirent à prendre la fuite dans la direction de la frontière. On téléphona à la gendarmerie française. Une battue fut organisée et à 1 heure du matin, on arrêta les malfaiteurs. Ce sont les deux frères Soudan, des repris de justice et les nommés Dupont et Dumas; tous quatre ont été conduits après interrogatoire, à la prison de St-Julien.

Les pièces françaises

Selon la « Tribune de Genève », l'encaisse des pièces divisionnaires françaises atteint pour Genève près de 5 millions. La Banque nationale de cette ville en a encaissé pour 2 millions et demi, ce qui représente un poids de 13,750 kilos.

Le dimanche politique

Après adhésion au rapport de M. Adrien von Arx, conseiller national, une assemblée cantonale de 300 délégués du parti radical soleurois, a adopté une résolution recommandant au peuple soleurois l'acceptation de la loi sur la durée du travail.

— Dimanche s'est réunie à Olten une assemblée de représentants des trois partis: radical, catholique et socialiste. Elle a décidé la création d'un comité d'action cantonal en vue de l'agitation au sujet de la loi sur la durée du travail dans les entreprises de transport. Le Dr Schöpfer, conseiller aux Etats, a été désigné comme chef de ce comité.

— L'assemblée des délégués du parti radical du canton de Saint-Gall a entendu M. Geel, conseiller aux Etats, et M. Scherrer, conseiller d'Etat, qui ont parlé le premier pour, le second contre la loi fédérale sur la durée du travail. Après une vive discussion sur une motion tendant à laisser la complète liberté aux votants elle a adopté par 71 voix contre 34, une résolution recommandant aux membres du parti l'acceptation du projet soumis à leur approbation.

La réorganisation de l'armée

Le Département militaire s'occupe depuis longtemps déjà des travaux concernant la révision de notre organisation militaire. Il serait donc erroné de croire, alors même qu'il a été très peu parlé jusqu'à présent de ces travaux préparatoires, que ceux-ci soient laissés en suspens.

On s'occupe au contraire très activement de toute la question, c'est à dire de trouver les moyens de conserver notre armée à la hauteur des tâches qui lui incombent, tout en l'organisant en conformité des expériences qui ont été faites durant la guerre.

Avant tout, il s'agit de transformer l'administration militaire de façon que tout l'appareil administratif qui dévore chaque année de si grandes sommes, travaille à meilleur compte.

Il y aura lieu de veiller spécialement d'autre part à ce que tout ce qui touche aux conditions de l'équipement et du matériel soit mieux adapté aux conditions que la guerre a révélées indispensables. Cette question fait actuellement l'objet d'une très minutieuse étude: telle par exemple l'acquisition d'artillerie lourde et de mitrailleuses d'un système plus léger.

Au surplus, l'application du principe constitutionnel à teneur duquel chaque citoyen suisse est tenu au service militaire sera maintenu. Tous les citoyens propres au service auront donc à faire leur instruction de recrue. Par contre, on étudie la question de savoir s'il ne serait pas possible de réserver certaines catégories d'hommes à des formations spéciales, afin de disposer d'une armée de campagne plus réduite, mais meilleure, et dont l'entretien serait moins coûteux.

On ne peut perdre un instant de vue, lors de l'étude de ces diverses questions, que la situation financière du pays nous oblige à la plus stricte économie. Grâce à la simplification de l'administration et par d'autres mesures d'économie encore, on espère toutefois pouvoir rendre disponibles les sommes nécessaires pour améliorer les conditions d'instruction et d'équipement de nos troupes.

Il est clair que ce serait réaliser une mauvaise économie que de vouloir priver notre armée de ce qui constitue aujourd'hui sa force de résistance et sa souplesse d'action. Tant que la Ligue des nations n'aura pas entièrement résolu la question du « cas de guerre » nous aurons besoin de notre armée. Et cette armée il nous la faut résistante et forte pour que le pays puisse en toute occasion compter sur elle.

La Suisse envahie

Le Dr. C. Schmid, de Zurich, l'homme qui est chez nous le plus au courant de la question des étrangers, vient de publier une fort intéressante brochure sur la « politique nationale et sur la population en Suisse » (Nationale Uebervölkerungs-Politik in der Schweiz). Nous en relevons quelques données: de 1850 à 1910, la population de la Suisse augmenta de 56% pour les Suisses et de 690% pour les étrangers. De tous les pays de l'Europe, la Suisse est proportionnellement le pays qui a le plus d'étrangers. On trouve un étranger sur 5 indigènes. De 1888 à 1910 la population étrangère a augmenté de 161%, les Suisses de 21%. Si la progression continue selon le même coefficient, dans 77 ans il y aura chez nous autant d'étrangers que d'indigènes.

En 1910, les étrangers établis en Suisse formaient le 14,8% de la population, en 1920, on l'estime au 18,4%. Dans les autres pays les chiffres se maintiennent en moyenne au 1,2%. (Espagne, 0,2; Hollande, 1,1; Angleterre, 2,8). On prit en France des mesures restrictives en 1910, en voyant la proportion des étran-

gers s'élever au 3%. Or ce chiffre était déjà atteint chez nous en 1850; il ne s'est maintenu tel, que dans le canton d'Appenzell, Rhodés intérieures. Dans tous les autres cantons il oscille entre 6 et 42; quelques communes même ont plus d'étrangers que d'autochtones.

L'invasion étrangère de la Suisse ne cesse de progresser. Tandis que la population indigène augmente annuellement de 1%, celle des étrangers s'élève au 4% et amène une immigration annuelle de 5000 Suisses. Le chiffre des naissances se porte à 15,8 pour mille pour les étrangers établis chez nous, et à 9 pour mille pour les Suisses. De 1900 à 1910, 51,938 Suisses ont franchi la frontière et dans le même laps de temps 97,000 étrangers sont entrés chez nous.

Un phénomène vient compliquer encore le problème: les étrangers ne sont pas également répartis en Suisse; dans certaines communes ils constituent une telle proportion de la population, que leur influence y devient prépondérante. A Zurich, par exemple les ouvriers et employés allemands forment la majorité du personnel dans maintes industries et professions. Dans l'industrie de la laine, le nombre des ouvriers allemands a augmenté en 6 ans (1905-1911) du 92,4%, celui des Suisses a diminué au contraire du 19,6. A Zurich ces chiffres ont pris des proportions si inquiétantes que les étrangers sont à même aujourd'hui d'influencer les organisations suisses de façon tout à fait catégorique dans les cas de grèves.

Un journal de la Suisse romande remarque à ce propos que la Suisse ne saurait se dispenser dans certains domaines d'avoir recours à l'étranger. Il ne faudrait certes pas ériger nos frontières en « grande muraille ». Nombre de nos hôtes respectent nos institutions et nous sont d'un grand secours dans notre vie nationale. Mais là n'est pas la question. Il faudrait savoir si l'on peut sans autre admettre que d'ici 10 ans des étrangers, fort éloignés de notre idéal national, forment le tiers de notre population. Est-il normal que 400,000 Suisses aillent trouver leur pain au delà des frontières tandis que nous hébergeons chez nous 740,000 étrangers?

CANTON DU VALAIS

Votation du 31 octobre

Voici le texte du décret concernant l'établissement d'un sanatorium populaire pour tuberculeux à Montana, qui sera soumis à la votation populaire, le 31 octobre en même temps que la loi fédérale sur la durée du travail dans les entreprises de transports:

Le Grand Conseil du Canton du Valais
Vu la grande fréquence de la tuberculose dans le canton;

Vu la nécessité de pourvoir au traitement des tuberculeux;

Sur la proposition du Conseil d'Etat,

Décret:

Article premier. — Il est créé, à la station de Montana, un sanatorium populaire pour tuberculeux.

Art. 2. — Il est alloué à cet effet un crédit de 700,000 francs.

Art. 3. — Un règlement d'exécution du présent décret sera élaboré par le Conseil d'Etat et soumis à l'approbation du Grand Conseil.

Art. 4. — Le présent décret sera soumis à la votation du peuple.

Questions douanières à Brigue

La Chambre valaisanne de commerce, au cours de l'exercice écoulé, a eu l'occasion de s'occuper de la question douanière intéressant la ville de Brigue.

Voici quelle est, exposée dans ses grandes lignes, la question dont il s'agit.

Le fonds de la question peut se résumer dans les contradictions suivantes, qui ont trait aux conventions entre la Suisse et l'Italie, au sujet de la réglementation de diverses questions relatives au trafic du Simplon.

La Convention du 2 décembre 1899, prévoyait à son article 2, que le service des opérations douanières suisses aurait lieu à Brigue, à l'exception des colis postaux, messageries et du trafic des voyageurs.

Or, depuis l'ouverture du tunnel au trafic, plusieurs opérations douanières G. V. furent transférées successivement sans autre de Brigue à Domo, alors que le service des douanes-voyageurs, qui devait avoir lieu à Domo fut transféré à Brigue au cours des hostilités, à la suite des complications entraînées par l'état de guerre.

Les autorités communales de Brigue, conscientes du préjudice que pourrait entraîner pour leur région le déplacement progressif du service douanier de Brigue à Domo, firent une démarche circonstanciée, appuyée par nos autorités auprès du Gouvernement fédéral. La Chambre valaisanne de Commerce prit à son tour l'affaire en main pour essayer de faire triompher la manière de voir de la Municipalité de Brigue. En constatant le déplacement des opérations douanières G. V. en faveur de Domo, les dites autorités s'engageaient à ne pas s'opposer davantage à cette violation de la Convention du Simplon, si en compensation le service des douanes-voyageurs était maintenu à Brigue, où il avait émigré au cours de la guerre. La ville de Brigue insistait pour qu'en tout cas, le transfert des opérations en question ne soit pas décidé par le Conseil fédéral avant que les autorités de la ville requérante se soient fait entendre plus explicitement.

Le résultat momentané de ces démarches fut une réponse du Département fédéral des Finances, dans laquelle le cas soulevé était soigneusement examiné, examen aboutissant au rejet des diverses démarches.

Voici en résumé l'argumentation opposée à la requête de Brigue:

1. La commune sus-mentionnée, avait, dans son mémoire, relevé qu'alonger les opérations douanières suisses devaient être expé-

diées à Brigue même, à l'exception des colis postaux et des messageries, et du trafic voyageurs, aux termes de la Convention du 2 décembre 1899, des opérations douanières en G.V. avaient été successivement transférées à Domo-dossola.

Le Département fédéral des Finances fait les observations suivantes à ce sujet:

La Convention du 2 décembre 1899, prévoyait à son article 2, que les services sanitaires auraient eu lieu à Domo. Par conséquent toutes les marchandises astreintes à cette inspection, le bétail, et la viande tout d'abord firent l'objet d'une double visite, sanitaire à Domo et douanière à Brigue.

L'accomplissement en deux endroits différents des opérations de police vétérinaire et de douane qui partait ailleurs en Suisse se sont en même temps, causèrent à bref délai des complications si sérieuses, que le Département fédéral des Chemins de fer, craignant que la voie de Modane ne fût préférée à celle du Simplon, en manifesta de l'inquiétude et qu'il apparut urgent de remédier à cet état de choses.

Or, en vertu de la Convention, le service sanitaire ne pouvait être retiré à Domo, tandis qu'en vertu d'une convention ultérieure — 24 mars 1906, article 2 — les compétences de ce bureau pouvaient occasionnellement être augmentées. Donc, pour éviter l'inconvénient que nous relevons plus haut, double visite à deux gares différentes, et en application des conventions existantes, le Conseil fédéral prit un arrêté le 31 août 1906, fixant à Domo l'expédition douanière des animaux et des viandes et à d'autres marchandises qui furent à leur tour soumises à la visite sanitaire.

En outre, des envois dont une partie seulement devait subir cette visite, furent pour la même raison dédouanés à Domo.

Il résulte de ces déclarations que, seuls des envois en G.V. ou P.V. dont le dédouanement avait été primitivement prévu à Brigue, ceux composés en tout ou en partie d'objets intéressant le service sanitaire, sont expédiés à la douane de Domo. Ces dispositions ont été prises sur la base des conventions existantes (2. 12. 99 art. 2 — 24. 3. 06 art. 2.) et pour remédier à l'inconvénient résultant d'une double visite sanitaire qui aurait pu porter préjudice au trafic du Simplon, grâce à la concurrence de la voie de Modane.

3. Il reste à examiner la partie de la requête de l'autorité municipale de Brigue, concernant le maintien du Service des douanes-voyageurs dans cette ville, où à la suite de difficultés entraînées par la guerre, il avait été transféré à Domo.

La Municipalité de Brigue demandait qu'en échange du transfert des douanes G.V. à Domo, le service des douanes-voyageurs soit maintenu à Brigue.

Après avoir exprimé que la réclamation de Brigue concernant le premier point, était infondée, le Département fédéral des finances observe que l'Italie prendrait certainement ombrage du transfert définitif et sans compensation, des douanes-voyageurs à Brigue. Il fut y renoncer ensuite d'un préavis de la Direction générale des C. F. F. qui se prononça catégoriquement contre ce projet en s'appuyant principalement sur la raison décisive que les installations dont dispose la gare de Brigue, seraient tout à fait insuffisantes à la reprise des relations normales.

Tel était le point où en étaient les tractations à la fin de l'année. Actuellement, les négociations sont reprises à ce sujet, entre le Gouvernement fédéral, la Chambre valaisanne de commerce et diverses autorités. Nous conservons le ferme espoir de voir régler la question définitivement et conformément aux intérêts de la commune de Brigue.

Exigez le **Luy Cocktail** servi dans sa bouteille originale avec un zest de citron frais

FAITS DIVERS

Simple question à l'autorité supérieure de surveillance

On nous écrit:
Est-il permis à un contrôleur des moûts, dans une gare du centre de se faire payer à double pour le contrôle, soit en espèces et en nature. Tel est le cas à S.

Fièvre aphteuse

Les journaux ont signalé que la fièvre aphteuse avait éclaté aux Evouettes. Il ne s'agit, nous dit, le vétérinaire cantonal, que d'un seul cas, un boeuf atteint qui a été immédiatement abattu. Jusqu'ici il ne s'est pas produit d'autres cas dans cette localité.

Tué par un arbre

On mande de Brigue qu'un chasseur d'Auserbinn, du nom de Wolf, en tournée dans la montagne, a été atteint par un arbre et tué sur le coup.

Eboulement d'un tunnel

Jeudi, le premier train de l'après-midi, sur le M.-O., dut être supprimé par suite de l'interruption du courant survenue au moment où le tunnel du chemin de fer à Bovermier s'est écroulé (à midi et quart et sur une longueur de 45 mètres).

Construit en 1909 ou 1910 le tunnel artificiel du chemin de fer à Bovermier avait dû être consolidé en 1914 déjà, lors d'une crue passagère de la Dranse causée comme aujourd'hui par des pluies torrentielles. La rivière avait miné le sol en dessous de la voie. Des dégâts du même genre, plus importants, se sont produits la semaine passée. Dès le 24 septembre les trains ne circuleront plus dans le tunnel en danger. On transbordait depuis la gare de Bovermier. Cependant, les premiers jours, on ne défendait pas aux voyageurs de traverser le tunnel à pied. Mais dès mardi, on crut, avec raison, devoir interdire cette circulation. Maintenant les voyageurs doivent utiliser un sentier de fortune qui a été tra-

cé au-dessus du tunnel et de la route effondrée pour reprendre le train d'en haut en gare de Bovermier. A part ce transbordement, la circulation du M.-O. se fait normalement, pour les passagers, mais les marchandises ne sont admises que si le poids des colis ne dépasse pas 30 kilos.

Réorganisation des programmes de tir

Une conférence s'est réunie à Berne pour discuter la révision des programmes de tir pour 1921. La conférence s'est ralliée dans sa majorité aux propositions du rapporteur, M. le colonel Steiner, à Berne. Les instances compétentes auront à se prononcer incessamment sur ledit projet.

On se rend parfaitement compte dans les milieux des tireurs que le programme obligatoire en vigueur ne développe pas l'habileté au tir proportionnellement au nombre de cartouches qui sont utilisées. Le plus grand inconvénient de l'état de choses actuel consiste dans le fait qu'on ne fixe plus dans les exercices faisant suite aux exercices de l'armée un minimum de points à obtenir et que les cartouches dont on dispose ne sont pas assez soigneusement utilisées. Le projet tend donc à fixer des résultats minima pour les tirs effectués. Afin, d'autre part, de faciliter l'évaluation du montant des subsides versés par la Confédération aux sociétés de tir, on propose de réduire de 40 à 30 le nombre des cartouches pour le tir obligatoire.

Les propositions adoptées sont les suivantes:

Exercice 1. Cible A, position à volonté, comme exercice préparatoire. Exercice 2, cible A, à genoux ou couché, à bras franc, conditions minima 12 points, 6 touchés. Si les conditions ne sont pas remplies, l'exercice doit être renouvelé jusqu'à 2 fois.

3. Cible A, à genoux, à bras franc, condition minima 12 points, 5 touchés.

4. Debout, à bras franc, cible A, 7 points, 3 touchés. Si, suivant le désir de beaucoup de tireurs, cet exercice est supprimé, on exécutera en lieu et place un exercice sur cible B, à genoux, à bras franc; condition: 9 points et 5 touchés.

5. Couché à bras franc, cible B, 9 points, 6 touchés.

Lorsque les conditions des exercices 3 à 5 n'auront pas été remplies, elles devront chacune être répétées une fois. Celui qui n'aura pas rempli les conditions de l'exercice de l'armée et qui, en plus, ne sera pas sorti dans un exercice suivant, sera considéré comme n'ayant pas accompli le tir obligatoire. Un cours de tir d'un jour, non rétribué, est prévu pour les tireurs de cette catégorie.

Ravitaillement en cuir

(Communiqué). Le Département de l'économie publique a publié une décision par laquelle il poursuit la suppression des mesures d'économie de guerre encore existantes qu'il avait prises pour assurer le ravitaillement du pays en cuirs. C'est ainsi qu'il rétablit pour les associations de bouchers et pour les négociants réunis dans la coopérative des fournisseurs de peaux la possibilité du retour aux ventes aux enchères telles qu'elles avaient lieu avant la guerre, au lieu et place de la répartition des peaux conformément aux contingents fixés par les autorités. A cet effet les prix maxima pour les cuirs et les peaux sont supprimés. Toutefois, comme l'état des prix des chaussures ne permet pas encore pour le moment d'octroyer une liberté complète quant aux tarifs des qualités de cuirs indigènes dont l'industrie de la chaussure a plus spécialement besoin, les fournisseurs de peaux ont l'obligation de céder la matière première aux tanneries lorsque celles-ci leur offrent un prix pour le moins égal à celui qui est, d'une part convenu entre la coopérative des fournisseurs de peaux et l'association des tanneurs et d'autre part ratifié par le Département de l'économie publique. Là où une convention sur le prix n'existe pas, le département public a fixé provisoirement un prix limite pour les principales qualités de cuirs et peaux et cela à raison de 10 centimes par kilogramme au-dessous des prix maxima pratiqués jusqu'ici. Le contrôle des ventes est confié à la section pour l'industrie du cuir.

Le Léman

En recevant M. Millerand au Bureau international du Travail, M. Albert Thomas prononça un beau discours et, parlant du lac qu'on peut contempler des fenêtres du Bureau qu'il dirige, rappela avec beaucoup d'à-propos les lignes que lui consacra Michelet. Les voici: « Entre les belles choses du monde, deux son accomplies, sans pair. Au lac Léman, le beau, la noble et grande harmonie. La sublime au lac de Lucerne. »

» A-t-on percé les secrets que garde le lac de Genève dans son énorme profondeur? Est-il sûr qu'il n'ait que le Rhône et ses quarante rivières pour l'entretenir de leurs eaux? N'a-t-il pas de souterrains, de secrètes intelligences du côté de la Savoie, ou des sources inconnues? »

» On le croirait volontiers quand on voit ses mouvements inexplicables, ses baisses et ses crues subites. Il est étrange en ses tempêtes.

» Dans la Suisse, pays de lumière, ce lac est la lumière même, grand est le coup de théâtre, quand de la porte du Valais, de ce défilé serré qui s'étrangle à St-Maurice, la plaine s'élargit tout à coup et vous met au bord du miroir immense et plein de soleil. Aux heures de l'après-midi, c'est une incomparable fête dont on est ébloui d'abord, mais cette splendeur mobile, si vivante est cependant douce dans l'harmonie de ses rivages. Les monts de Savoie eux-mêmes, qui touchent à pic dans le lac, illuminés à cette heure, s'accordent au charmant sourire des collines du pays de Vaud. Peu à peu s'élargissant des châtagniers d'Évian, au promontoire de Lausanne, le noble croissant devient une mer d'or, qui va scintillante jusqu'aux ombres du Jura.

» Ce qui ne se fait ailleurs que par degrés, de lac en lac, ici s'opère sous vos yeux. Vous voyez le trouble Rhône couvrir d'abord jaune, impur, puis se calmer, s'azurer. Nulle part on n'assiste mieux à l'épuration des eaux, à la pacification qu'elles éprouvent au sein des lacs.

» Et pour les hommes de même, tout autant que pour les eaux, celui-ci semble une aimable, une haute image de paix. Que de bêtises il a vues jadis, de combats de l'âtre Suisse et de la violente Savoie! Il a tout pacifié à la longue. Heureux interprètes des races et des religions, par ses communications charmantes, et de toutes les heures, il unit, marie ses rivages. Il est comme une religion commune de la Nature où, sans s'en apercevoir, dans une douce humanité tous les cœurs se sont entendus.

Chronique séduoise

Foot-Ball

Le F. B. C. Sion II dans son match amical contre le F. C. Martigny II a remporté hier une victoire facile de 5 à zéro.

Le F. C. Sierre ne s'étant pas présenté sur le terrain, la section a organisé un petit tournoi et le F. C. Sion I est sorti vainqueur de celui-ci.

Pendant la partie, une quête a été faite par des demoiselles; elle a produit fr. 47.70 qui ont été versés à la caisse communale.

Un chaleureux merci à ces jeunes filles et aux donateurs.

Dimanche prochain, le F. C. Sion II recevra sur son terrain la visite du F. C. Sierre II et le F. B. C. Sion I se rencontrera avec le F. B. C. Sierre I. Ces deux matchs comptent pour le championnat valaisan et championnat suisse.

Etat civil

NAISSANCES

Rath Berthe, d'Adolphe, de Freudstadt, Burgener Marie-Jeanne, de Joseph, de Vitzge, Reinhardt Jacques, d'Ernest, de Rothbach, Ribordy Alberte, de Charles, de Sembrancher, Buc Louise, d'Emile, de Sion, Mermod Benjamin, d'Alfred de Ste-Croix, Volken Edmond, de Joseph, de Fiescherthal, Mabillard Henri de Jean-Baptiste, de Grimsuat, Roessli Jeanne, de Joseph, de Sion, Evéquoqz Ida, de Camille, de Conthey, Kuntschen Geneviève, de Joseph, de Sion, Karlen Anna, de Nicodème, de Burchen, Rossier Paul, de Félix, d'Orsières, Clapasson Marthe, d'Emile, de Sion, Bissbort Madeleine, d'Adam, de Holschweiler, Brunner Madeleine, d'Emile, de Sion, Gasser Michel de Joseph, de Sion.

DECESES

de Kalbermatten Joseph, d'Emmanuel, de Sion, 80 ans; Riedmatten Henri, de Léon, de Sion, 6 ans, Vergères Siméon, de Joseph, de Conthey, 37 ans, Fornia Jean, d'André, de Varrallo, 70 ans, Dubuis Philomène, née Deymonaz, d'Iréné, de Savièse, 75 ans.

MARIAGES

Widman Alfred, de Christian et Minotti Laurence, de Jean-Baptiste, de Moltrasio, Joliat Georges, de Paul, de Courtetelle et Darbellay Jeanne, de Charles, de Martigny-Bourg, Segesser Ernest, de Jacob, de Barnivill (Berne), et Tüchlermann Mélanie, de Maurice, de Eyholz, Pozzi Alfred, de Séverin, de Barbengo et Roessli Elisabeth, de Ferdinand, de Sion, Schmid Erwin, d'Alfred, de Lax et Jost Alice, de Jean, de Sion, Pfammatter Jean, de Gaspard, de Mund et Veuthey Marie-Louise, de Augustin, de Vionnaz.

La crise ouvrière italienne

On nous écrit: L'agitation ouvrière italienne peut-elle être considérée comme terminée? Seuls les optimistes à outrance répondent affirmativement. Le concordat du 12 septembre fixant les con-

ditions principales de l'accord intervenu entre le gouvernement et la C. G. T. et le décret de même date portant création d'une commission paritaire de 12 membres chargée d'élaborer le projet pratique de contrôle ouvrier sur les entreprises industrielles, n'ont pas assurément fait entrer toute chose dans l'ordre. En effet, sous divers prétextes l'occupation des usines a été maintenue par les ouvriers; certaines Chambres de travail ont déploré l'accord conclu; les groupements socialistes et syndicaux de Milan et de Turin ont exprimé le regret que l'on n'ait pas profité des circonstances pour donner le coup d'épaulement définitif devant jeter bas l'armature du régime actuel, et on recommande aux ouvriers de se démobiler seulement, sans se laisser désarmer; en même temps la propagande des extrémistes, hostiles à toute solution consistant à pacifier avec la société bourgeoise s'est intensifiée, au point que depuis le 26 septembre d'autres établissements ont été occupés par leur personnel et que, à Turin, les gardes rouges ont fait jouer les mitrailleuses. Enfin, la C. G. T. elle-même, dont l'action modératrice a été très efficace, déclare que le contrôle ouvrier est une arme formidable aux mains du prolétariat. S'il sait s'en servir intelligemment, le pouvoir est à lui; sinon il aura simplement montré qu'il n'était pas mûr pour la révolution. Pour plus de sécurité, elle fait procéder à un référendum parmi le personnel des exploitations métallurgiques et mécaniques pour obtenir la ratification de la convention.

Du côté des industriels, l'unanimité n'existe pas davantage. Beaucoup d'entre eux reprochent sans aménité au président du Conseil de les avoir contraints à passer sous les fourches caudines des ouvriers, et d'autres accusent les grandes banques, notamment la « Banque commerciale d'Italia » d'avoir partie liée à la fois avec les organisations prolétariennes et avec le gouvernement. A cet égard, il est intéressant de reproduire les paroles de M. Sylvio Crespi, député, industriel et administrateur-délégué de la banque susdite: « Il y a, en vérité, deux tendances, deux mentalités bien distinctes dans la classe des industriels. Celle des industriels de vieille souche, ou des représentants des anciennes industries qui ont gagné un à un leurs galons et créé leur situation par l'effort et l'épargne. Ceux-ci ont toujours compris que la révolution sociale pouvait être évitée par des réformes. Il y a d'autre part, la tendance des nouveaux venus, qui, par suite de la rapidité avec laquelle ils ont fait fortune, croient peut-être inconséquent, à la réalisation de l'organisation capitaliste fermée, prophétisée par Karl Marx, aboutissant fatalement à la dissolution du régime, on donnant l'impression que ce phénomène est sur le point de se réaliser. Ces industriels ont renoncé à toute prudence et, pour pouvoir fermer les yeux devant la réalité, ils persistent à nier le caractère révolutionnaire de la guerre et ses conséquences. »

La lutte ouvrière se rattache donc nettement — ces paroles en sont la preuve — à la lutte engagée par le gouvernement contre les profiteurs de guerre, contre les « requins » petits et gros qui, à la faveur de l'appui qu'ils trouvent pendant longtemps auprès de M. Nitti croyaient être devenus les maîtres de la situation. Et les idées de M. Crespi, c'est-à-dire de la Banca commerciale cadrent évidemment à la perfection avec ce que l'on sait des intentions de M. Giolitti.

Pour ce qu'il en est de celui-ci, son triomphe est indéniable. Profitant des hésitations auxquelles étaient en proie les leaders du mouvement syndical et du socialisme, fort peu soucieux de se jeter dans une aventure révolutionnaire, il a réussi à s'assurer la collaboration de la C. G. T. et — indirectement — celle des socialistes centristes. Il a imposé sa volonté à la grosse industrie, sans craindre les conjurations de couloir qui ne manquent pas de se produire à la rentrée de la Chambre; il l'a forcé à faire les sacrifices nécessaires, non seulement les sacrifices d'argent, mais les sacrifices plus douloureux encore, de principes qui seuls permettaient de traiter avec les organisations du travail; il a reconnu l'équité du contrôle ouvrier sur l'exploitation et la participation éventuelle du producteur proprement

dit aux charges et bénéfiques de l'entreprise, et par décret royal, il a fait sanctionner l'accord et les principes qui y sont affirmés, en donnant ainsi une auréole de démocratie intense à la monarchie.

Ce triomphe est-il de nature à canaliser d'une façon durable les forces révolutionnaires à qui l'on offre, dans les cadres sociaux actuels, des satisfactions économiques qu'elles ne croyaient pas réalisables, il y a trois mois. C'est ce qu'on ne saurait dire. Mais dans les circonstances où il a trouvé le pays en arrivant au pouvoir, M. Giolitti a, semble-t-il, fait preuve de grande habileté politique pour éviter la guerre civile. Certes, l'agitation sociale peut avoir encore des soubresauts violents et réserver des surprises fort désagréables dans le domaine rural aussi bien que dans le domaine industriel, mais elle n'aura pas la même surface, ni la même force si la division est dans les rangs prolétariens. E. A.

ETRANGER

Débatte bolcheviste

Communiqué de l'état-major polonais du 2 octobre:

Afin d'anéantir les débris de l'armée rouge, qui se retirent après la défaite subie ces jours derniers, nos détachements de poursuite ont traversé le Serevez. Nous avons occupé Nowo-Grodek.

L'ennemi, qui, la semaine dernière, se trouvait devant Bielsk, Brzesko, Litucwiski-Samosz, Lwof, et projetait de reprendre l'offensive, a été repoussé de 100 à 150 kilomètres, subissant des pertes considérables et abandonnant un nombreux matériel. Seize divisions bolchevistes ont été complètement ou partiellement détruites, et leurs débris ont dû battre en retraite.

Au cours de la dernière action, nous avons capturé 42,000 prisonniers, 160 canons, 950 mitrailleuses, 18 autos blindées, 7 trains blindés, 3 aérolanes, 21 locomotives, 2540 wagons, plusieurs parcs et un nombreux matériel.

Monnaie à l'effigie du poète

Des informations de Rome annoncent que Gabriel d'Annunzio aurait ordonné la frappe de monnaies d'argent, de une et deux lires et de pièces de cuivre de 5 et 10 cent. L'avers des pièces portera les armes de Fiume et le revers l'effigie de d'Annunzio régent 1920.

Le cardinal Dubois archevêque de Paris

On mande de Rome que le cardinal Dubois a été nommé archevêque de Paris. Mgr. Dubois est né à Saint-Calais, diocèse du Mans, le 1er septembre 1856. Il finit ses études à Saint-Calais, à Précigné et au Mans. Il fut ordonné prêtre le 20 septembre 1879. Elu évêque de Verdun, le 15 avril 1901, sacré au Mans le 2 juillet suivant; promu archevêque de Bourges le 30 novembre 1909, transféré à Rouen, le 13 mai 1916, créé cardinal-prêtre le 4 décembre 1916, a reçu le 7 décembre le chapeau de Sainte-Marie « in Aquiro », dont il a pris possession le 13 décembre suivant. A reçu le pallium des mains du Pape le 12 décembre 1916.

Ententes militaires françaises

La diplomatie française travaille méthodiquement à prendre des dispositions à longue échéance pour empêcher toute nouvelle agression de la part de l'Allemagne. Le gouvernement français a conclu comme l'on sait, une véritable alliance militaire avec le gouvernement belge. Un accord tendant au même but se dessine du côté de la Hollande. Nous avons annoncé l'autre jour des pourparlers directs entre Paris et La Haye. S'il faut en croire la « Nation belge », d'autres négociations auraient été engagées entre Bruxelles et La Haye. D'après les gens bien informés, un arrangement se préparerait sur les bases suivantes: La Hollande protégerait la Belgi-

que contre toute agression allemande par le Limbourg hollandais; d'autre part, la Belgique empêcherait toute agression contre la Hollande par les eaux de l'Escaut et spécialement par la passe de Wieringen. Suivant la « Nation belge », l'accord irait même plus loin; il comporterait la protection mutuelle de tout le territoire des deux pays. Cependant, il faut remarquer que toutes les informations à ce sujet viennent du côté belge. En revanche un communiqué de La Haye dit que « toutes les informations parues au sujet d'un accord militaire hollandais-belge sont dénuées de fondement ». Ce démenti ne vise pas les pourparlers franco-hollandais, qui ne peuvent avoir d'autre but direct que la protection de la Belgique. Il ne met donc pas fin au débat.

Remise des bateaux allemands

On mande d'Edimbourg à la « Weekle Dispatch »:

« La livraison de la flotte allemande aux Alliés a été complétée dimanche matin par l'arrivée dans le Firth of Forth d'un certain nombre de vaisseaux allemands dont cinq croiseurs: le Lubec, le Stettin, le Dantzig, le Augsburg, et le Munchen. Ces vaisseaux de guerre seront remis à des puissances navales secondaires telles que le Brésil, le Chili et la Pologne.

DERNIERE HEURE

La Conférence de Bruxelles

BRUXELLES, 3. — Il est d'ores et déjà à peu près certain que la conférence financière décidera, avant de se séparer, la création d'un organisme financier international fonctionnant sous l'égide de la Société des Nations, qui continuera, en la concrétisant, l'œuvre de la conférence de Bruxelles.

La question de principe est à peu près résolue et généralement admise. Il s'agit de savoir encore si l'organisme sera entièrement nouveau et constituera quelque chose d'analogue à l'Institut de contrôle et d'émission international préconisé par M. Delacroix, ou bien, comme semblent le préférer les Anglais, si cet organisme sera le perfectionnement et l'extension des pouvoirs de la section financière existante de la Société des Nations. Il paraît bien que cette dernière proposition prévaut finalement et que l'expérience étant limitée, mais susceptible de développement, sera tentée.

La plupart des membres de la conférence se sont rendus dimanche à l'invitation du gouvernement provincial d'Anvers, dont ils seront les hôtes jusqu'à ce soir.

La Conférence de Riga

VARSOVIE, 3. — Les délégués polonais, dans une séance secrète tenue à Riga sous la présidence de M. Dombiski ont décidé, à la demande du gouvernement de Varsovie, de signer l'armistice avec la Russie sous les conditions suivantes:

La Russie reconnaît sans réserve l'indépendance et la souveraineté de la Pologne et s'engage à ne pas s'immiscer dans les affaires intérieures de la République polonaise. En revanche la Pologne reconnaît l'indépendance et la souveraineté de l'Ukraine et de la Russie Blanche. D'autre part, elle acceptera un plébiscite en Galicie orientale, à la condition toutefois que ce plébiscite s'effectue d'après les principes bourgeois et démocratiques et non d'après le système soviétique.

COPENHAGUE, 3. — Le correspondant à Varsovie du « Berlinske Tidende » télégraphie de Riga qu'il semble qu'un revirement défavorable vient de se produire dans les négociations de paix car Joffé, par ordre de Trotzki, vient de présenter une nouvelle série d'exigences russes sur lesquelles les Polonais n'ont pas discuté. Entre autres choses, la Russie des soviets ne veut pas autoriser l'incor-

poration de Vilna et Grodno à la terre polonaise; les troupes polonaises doivent, d'autre part, se retirer en Lithuanie; une consultation populaire doit être organisée en Galicie orientale; enfin, la partie de la Wolhynie sise à l'est du Bug, doit revenir à la Russie.

Bureau international du travail

GENEVE, 3. — Le Conseil d'administration du Bureau international du travail institué par l'article 393 du traité de Versailles, et qui a pour fonction de donner des directives au Bureau international et de contrôler son activité, se réunira le mardi 5 octobre à Genève. Ce Conseil, qui tient une assemblée tous les trois mois, est composé de 24 membres, soit 12 représentants des gouvernements, 6 représentants des patrons et 6 représentants ouvriers. La Suisse a délégué M. Hermann Ruffenacht dans la délégation gouvernementale et M. Dietrich-Schindler dans la délégation patronale. Le Conseil d'administration a tenu sa première séance les 27 et 28 novembre 1919 à Washington. La deuxième les 26 et 27 janvier 1920 à Paris, la troisième du 22 au 25 mars à Londres, la quatrième du 8 au 12 juin à Genève.

La conférence qui groupe les délégués de tous les Etats membres de la Société des Nations, plus les représentants des puissances centrales, depuis la ratification du traité de paix, se réunira en 1921 à Genève.

En Irlande

LONDRES, 3. — Samedi soir, à Cork, après les funérailles de deux agents de police tués récemment, une fusillade générale a éclaté dans la rue principale, terrorisant les habitants.

Ces désordres ont été provoqués, paraît-il, par l'attitude agressive de deux agents de police auxiliaires. Au moment où la fusillade a éclaté, la rue était pleine de monde. Deux ou trois civils ont été blessés.

LONDRES, 3. — Les sinn-feiners ont fait de grands efforts pour s'emparer de la caserne de police de Frenchpark près de Castlereagh. Avant de commencer l'attaque, les assaillants avaient pris possession des maisons environnantes. La garnison comprenait deux sergents et douze agents de police. De part et d'autre on a fait usage d'armes à feu. La première attaque a été repoussée, mais au bout d'une demi-heure, les sinn-feiners renouelaient l'assaut après s'être emparés du bureau de poste contigu à la caserne. Le combat a duré deux heures.

Fumez les cigares FROSSARD

AVIS

Je suis acheteur de

raisins pommes et poires

Emile Machoud-Chevressy, Magasin Avenue du Midi, Sion.

OCCASION A SAISIR

A vendre de suite 2 décharges scellés, de 25 brantes, et une bossette de 20 brantes en parfait état, à bas prix, faute d'emploi.

A louer

dès le 1er novembre, pour petit ménage ou personne seule, appartement de 3 chambres, cuisine grande terrasse et dépendances.

S'adresser Villa des Mayenets, Sion.

Le Maître du Silence

Secrètement, elle ressentait une joie inexplicable à l'idée qu'il reviendrait, qu'elle le reverrait et rencontrerait encore, ce regard superbe... ce regard de maître qui s'était un peu adouci pour elle.

Mais non, elle ne le reverrait pas... Son beau-père venait de décréter qu'il n'était pas digne d'être reçu par sa femme et sa fille.

Et le cœur d'Orietta se serra un peu, tandis qu'en tre les cils baissés son regard mécontent un peu méfiant, se glissait vers Belvayre.

Le déjeuner terminé, tandis que celui-ci emmenait sa femme dans le fumoir, Orietta alla retrouver son grand-père au salon, où Dominica lui servait ses repas. Profitant d'un court instant pendant lequel la demoiselle de compagnie ne se trouvait pas là, elle dit au vieillard:

— Vous savez, cher grand-père, vous ne verrez pas le comte Mancelli... Mon beau-père prétend qu'il n'est pas du tout le fils du comte Gaétano, que c'est un aventurier ayant pris indûment ce nom... J'en suis fort étonnée, car si vous le voyiez, grand-père, vous jugeriez certainement comme moi qu'un homme ayant cette physionomie-là est incapable d'être ce que dit M. Belvayre.

Don Luciano l'écoutait avec attention... Mais comme Dominica rentrait à ce moment, Orietta ne poursuivit pas son plaidoyer en faveur du

comte Mancelli.

Pendant ce temps, dans le fumoir, Belvayre disait à sa femme:

— Je suis fort ennuyé au sujet de cet incident, Agnese... Et voici pourquoi: le comte Mancelli — ou soi-disant tel — a la plus déplorable réputation au point de vue moral. C'est m'a-t-on assuré, le pire viveur qui soit. Vous voyez d'ici le motif de la visite annoncée?... La beauté d'Orietta n'a pu manquer de le frapper, et il s'arrange pour avoir, peu à peu, ses entrées ici. Comme c'est un homme terriblement séduisant, il est certain que votre fille serait en grand péril si elle le revoyait.

Agnese joignit les mains.

— Ah! Marcel, vraiment, cet accident est doublement déplorable!... Et moi qui trouvais ce jeune homme si parfaitement bien!... Pourquoi qu'il ne revienne pas à la charge, qu'il ne renouvelle pas sa visite?

— Il est très possible, en effet, que cela se produise. En ce cas, tu lui feras donner la même réponse... Si par hasard tu es obligée de te rencontrer avec lui, montre-toi très froide, de telle sorte qu'il comprenne bien l'intimité de continuer ses essais pour s'introduire dans la place... Et, surtout, veille bien sur Orietta. Elle se laisserait vite ensorceler, comme toute autre jeune fille à sa place, d'ailleurs car il paraît que le personnage est très fascinant...

— Il en a l'air, en effet!

— Méfie-toi! Ne la laisse pas sortir seule, même aux alentours, du moins pendant un certain temps. Dominica, si dévouée toujours, l'aidera d'ailleurs à exercer cette surveillance.

Belvayre repartit le lendemain, ayant lui-même donné ses instructions à Mlle Hausen et aux deux domestiques, Bertha et son neveu Joa-

chim. Il avait ainsi paré dans la mesure du possible au grave danger qui le menaçait. Mais il n'en était pas moins étreint par l'inquiétude, sachant à quel terrible adversaire il avait affaire.

Il lui paraissait en effet certain que le comte Mancelli, une fois sur cette piste intéressante, ne la quitterait plus. Par Li-Wang-Tsang, il devait connaître le motif de l'intérêt que lui Belvayre-Martold, portait à don Luciano... Quel excellent occasion de le gêner là encore, dans ses desseins... et, tout au moins, de l'inquiéter davantage de le harceler de toutes parts!

Martold ne se dissimulait pas que sa situation devenait difficile... Et il se doutait trop bien que son ennemi ne s'en tiendrait pas là! Dès maintenant, il se trouvait dans l'angoissante situation d'un homme debout sur un roc à l'instant de choir dans l'abîme.

Huit jours plus tard, vers quatre heures de l'après-midi, une luxueuse automobile s'arrêtait devant la Friénia.

Le comte Mancelli en descendit et sonna. La porte de la maison s'ouvrit. Joachim apparut, traversa la cour fleurie précédant le logis et s'avança vers la barrière de bois derrière laquelle se tenait le visiteur.

Luigi dit impérieusement:

— Annoncez-moi à Mme de Fervalles.

L'autre gêné par l'autoritaire regard, balbutia:

— Madame est sortie... avec Mademoiselle.

— C'est là en effet la réponse mensongère que l'on vous a ordonné de me faire. Mais avec moi, c'est chose inutile. Je sais que ces dames sont là. Conduisez-moi donc vers elles.

— Monsieur...

— Je vous l'ordonne, Joachim Stoller, fils

de Friussens, Prussien vous-même!

Les yeux du jeune domestique se dilatèrent de stupefaction et d'effroi... Le comte répéta:

— Conduisez-moi vers ces dames.

Joachim, subjugué par la puissance de ce regard, obéit aussitôt... En contournant la maison, toute paisible sous son revêtement de herbe, il précéda Luigi dans le jardin, vers une terrasse d'où la rue s'étendait sur les bois environnant Versailles, et sur une partie de la ville elle-même.

Là, à l'ombre d'un marronnier centenaire, Agnese et sa fille travaillaient près de don Luciano. Orietta, la première, vit le jeune homme qui s'avançait, après avoir congédié Joachim d'un geste sans réplique. Une chaude rougeur couvrit les joues délicatement rosées, une surprise très vive anima les beaux yeux noirs...

Agnese, à son tour, apercevait l'arrivant... Chez elle, ce fut l'éclatement le plus extrême embarrassé. Elle laissa tomber son ouvrage, en attachant sur Luigi un regard ahuri.

Le comte, très à l'aise, s'inclina, en s'excusant de la déranger peut-être... Mais il était fort désireux de savoir comment sa fille et elle se trouvaient, à la suite de cet accident.

Agnese bégaya, sans trop savoir ce qu'elle disait:

— Mais bien... nous allons bien...

Luigi saluait la jeune fille, puis don Luciano... Agnese, dans son désarroi, oubliait de le présenter. Ce fut Orietta qui dit à l'aïeul, dont le regard surpris et intéressé s'attachait sur cet inconnu:

— Grand-père, c'est le comte Mancelli... celui qui nous est si aimablement venu en aide l'autre jour.

Les deux hommes se considérèrent pendant quelques secondes, les yeux dans les yeux...

PIANOS D'OCCASIONS

des meilleures marques suisses et étrangères, tous garantis en bon état.

Grand choix de pianos neufs Facilités de paiement

Grand choix de pianos électriques Bon escompte au comptant.

Maison A. ENCIH MONTREUX

19, Avenue du Kursaal 19

Le 2me tirage des LOTS

à fr. 1.- de la Loterie de l'Eglise de Laufen aura lieu prochainement. Pour gagner grosses sommes de frs. 10.000

etc., il faut acheter des billets maintenant, car ils seront bientôt tous vendus. Tendez la main à la fortune.

Frs 100.000 lots gagnants en espèces. Sur 15 billets 1 billet gratuit. Envoi contre remboursement par l'Agence Centrale

à Berne Passage de Werdt N° 199

Viande bon marché

J'offre jusqu'à épuisement du stock: Bon bœuf fumé sans os, kg. 5.- lard gras fumé du pays, kg. 5.- saucisses d'hiver pur porc k. 5.- Expédie contre remboursement A. VUILLEMIN, Morat

Baume Loro GUERISON INSTANTANÉE DE TOUTES DOULEURS

RHUMATISMES POINTS DE CÔTE MAUX DE REINS BRONCHITES NEURALGIES FOULURES

Vente en gros pour la Suisse: Castella Frères, 23, Croix Genève.

Dames Conseils discrets par case Dame 6903 GENEVE.

PRÉSERVEZ-VOUS, SOIGNEZ-VOUS en respirant les émanations antiseptiques des PASTILLES VALDA

250.000 francs de gain avec les gros lots de fr. 20.000, 10.000, 4.000 etc., de la loterie du musée scolaire.

FOETISCH Frères à LAUSANNE, rue Caroline Succursales à NEUCHÂTEL et VEVEY

Toujours grand choix de PIANOS neufs et d'occasion. PIANOS DROITS ET A QUEUE - PIANOLAS ET PHONOLAS - HARMONIUMS - HARPES

ABONNEZ-VOUS AU "Journal et Feuille d'Avis du Valais"

LA SUISSE FONDEE EN 1858 SOCIETE D'ASSURANCES SUR LA VIE ET CONTRE LES ACCIDENTS

LE RETOUR D'AGE Toutes les femmes connaissent les dangers qui les menacent à l'époque du Retour d'Age.

La JOUVENCE de l'Abbé SOURY préparée à la Pharmacie Mag. DUMONTIER, à Rouen, se trouve dans toutes les Pharmacies, la boîte pilules 6 fr. 30.

FABRIQUE DE DRAPS WANGEN s. Aar fournit directement aux particuliers des étoffes courantes à prix modérés

Instruments à Cordes Archets Colophane Pupitres Métromomes Diapasons Cordes

ALUMINIUM La qualité fourchettes et cuillers à frs. 250 la 12 douz.

La Fabrique F. GYSLER transférée à RENENS-GARE, informe sa clientèle ainsi que tous les cultivateurs de MARTIGNY qu'ils peuvent se procurer son ALIMENT COMPLET

MAISON POUR L'ENSEIGNEMENT MUSICAL TOUT ce qu'il faut pour ce qui concerne la MUSIQUE

TIMBRES EN CAOUTCHOUC EN TOUS GENRES POUR BUREAUX, SOCIÉTÉS, etc.

La Salsepareille Model

est un dépuratif dont le succès toujours croissant depuis un quart de siècle a fait naître de nombreuses imitations. Elles paraissent meilleur marché mais sont de fabrication inférieure et n'ont jamais pu atteindre l'effet merveilleux de la Salsepareille Model.

Une vengeance

Leur brouille remontait à une lointaine époque. Nul n'en savait la cause. Eux-mêmes l'ignoraient. C'était une de ces brouilles campagnardes qui naissent sans motif et que les années avivent au lieu d'éteindre.

L'un s'appelait Castagnède, repaquait les sâtes, chantait comme son âne et de la flûte, agaçait les jolies filles de mille pigonneries, et plaisantait avec tous. Brave homme au demeurant, mais tout d'une pièce et prompt à de terribles colères. Pour tout bien, il possédait une boutique, une femme acariâtre, quelques écus sonnants et il guignait, tout le jour, le champ d'un sien cousin, qui s'étendait, à droite de sa fenêtre, entre sa boutique et la ferme de son rival, Pierretou du Breuilh.

Celui-ci, maigre, sec, piocheur de mame et rieur de lard fumé, était un grand silencieux. Qu'il fut question de la vente de ses agneaux ou de l'achat d'un sac d'avoine, il agissait toujours en cachette. Son esprit malin le faisait craindre à la ronde. Lui, aussi, surveillait le champ, à seule fin d'en priver Castagnède.

Le cousin, mort, le savetier partit, le soir même voir l'héritier et convint avec lui, pour l'achat du champ, d'un prix de 1,500 francs. Quand il rentra, tard dans la nuit, Pierretou l'attendit, devina tout et, tendant ses lèvres en un rire sournois, il dit à sa fille:

— Françolette, j'ai moi, voir l'héritier, et je l'emporterai.

Françolette tenait, de sa défunte mère, du

bon sens et du cœur. Elle trouvait stupide cette brouille sans cause et sans fin, et supplia son père de s'abstenir d'une nouvelle méchanceté. Mais celui-ci ne voulut rien entendre, courut avant l'aube, chez l'héritier, offrit 2,000 francs, obtint la terre et nargua hautement le savetier qui lui répandit par une bordée d'impres.

— Tu tiras bien ton bec, mon homme, se dit Pierretou.

Et comme la saison des vendanges finissait, le malin paysan répandit à dessein, sur le champ nouvellement acheté, le marc de ses raisins. Les poules sont gourmandes d'une telle pâture et celles de Castagnède y coururent.

Le silencieux Pierretou attendait cet instant les poules du savetier envahissaient sa propriété, elles picorèrent son bien. Cela méritait prompt justice. Il épaula son fusil, fit partir le coup. Une, deux, trois poules tombèrent, les autres s'enfuyaient; et comme ces trois poules, selon la loi, n'appartenaient plus à personne, elles pourrissent là, les ailes étendues.

Le savetier cacha son dépit. Il chanta tout le jour et, malgré les excitations de sa femme, il emplit sa boutique de roulades et de gaudrioles. Mais ce n'était que feinte, et le lendemain, dès le patron-jaquet, il sema sur la route, depuis sa porte jusque chez Pierretou, des poignées de maïs écrasé dans du son. Il pensait que le porc de Pierretou, attiré par l'appât, suivrait la trace appétissante jusque dans la cour. Mais l'ingénieux stratagème tourna à la plus amère confusion de son inventeur: ce fut la truie de Castagnède qui, courant, grognant léchant le son répandu sur la route, entra dans le jardin de Pierretou, dévora des pois-

mes et saccagea les tomates.

— Joie de mon âme! murmura le paysan. Et, malgré les instances de Françolette, il prit son fusil de chasse et tua net la truie de Castagnède.

On en parla dans le pays, et l'on trouva que le gaillard savetier, malgré sa langue bien pendue et ses fanfaronnades, manquait de savoir-faire et toute la considération publique se tourna vers le paysan mûdré qui jubilait en silence.

Octobre disparut. Les journées devinrent froides et courtes. Dans les labours roux, les garçons de ferme jetaient la semence et, le soir, filles et garçons se réjouissaient sous les cheminées énormes, en mangeant des marrons et en buvant du vin doux. Souvent, la ferme de Pierretou abritait ces réunions bruyantes, et les éclats de rire qui en sortaient ravivaient à Castagnède le souvenir de ses mésaventures et empoisonnaient ses nuits.

Or, un soir que Pierretou veillait seul avec sa jolie Françolette, ils entendirent des appels étranges. On criait leur nom à voix plaintive. Le vieux entre-bâilla la fenêtre et comprit que ces cris venaient de chez Castagnède. C'était la femme du savetier qui gémissait ainsi, disant qu'on les avait empoisonnés, que son mari était mort, qu'elle souffrait atrocement, et ses cris fendaient l'âme.

— Qu'ils y passent donc tous les deux, murmura Pierretou.

Sa fille s'indigna. On devait leur apporter secours. Cette brouille avait assez duré et assez fait de mal. Une occasion s'offrait pour la faire cesser et du coup effacer la mort de la truie et des poules.

Pierretou souriait silencieusement.

Alors, Françolette se fit suppliante, et, à bout d'arguments:

— J'y vais seule. On ne peut pas laisser mourir ainsi des chrétiens.

Brusquement, Pierretou l'arrêta:

— Reste là, toi.

Il ouvrit large la porte, serra les poings, hésita un instant, traversa la route et heurta la porte à claire-voie du jardin de Castagnède.

— Pleurez pas ainsi, la femme, j'arrive... Mais la porte est fermée.

— Je meurs, Pierretou! Enfoncez la porte, je vous prie.

La voix de la femme s'éteignit dans un râle.

D'un coup d'épaule, Pierretou fit sauter la porte, entra dans le jardin. Un éclair, un coup de feu, et, lourdement, les bras en croix, Pierretou s'abattit.

Alors brusquement, la porte du savetier s'ouvrit, des sabots heurtèrent le sol, des cris ébranlèrent la nuit. Et Castagnède, suivi de sa femme, courut là-haut, vers les maisons du bourg, en criant:

— Au voleur! A l'assassin! Venez! Venez. Puis, aux premiers paysans qui entre-bâillaient leurs fenêtres:

— C'est ce misérable, ce chétif, cette canaille de Pierretou. Il a tué mes poules, il a tué ma truie, il voulait nous tuer aussi... Alors, dame, j'ai tiré.

Puis, avec grande conviction: — Et j'étais dans mon droit. Il méritait

chez moi avec effraction... effraction! Venez voir: ce vieux coquin a fait sauter ma porte.

André Lamadé.

Les records

Le professeur Kemp, installé à Paris, a réussi dans sa tentative de battre le record de durée au piano. Il a joué 110 heures sans interruption.

Après une défaillance au cours de la dernière nuit, pendant laquelle on dut lui donner des sels et l'huile pour le tenir éveillé, il finit relativement frais.

Cependant ses doigts étaient si enflés qu'ils ont le double de leur grosseur normale. On dut arroser le clavier avec de l'alcool pour empêcher les ampoules du pianiste d'éclater. Le précédent record était de 105 heures.

Un autre record est celui de M. Stoddard, à Londres qui embrassa sa femme 300 fois par jour, ce qui lui valut d'être examiné par un médecin aliéniste.

Il faut avouer que le métier de mari devient difficile. Mme Pessardo à Paris, a plié son époux en quatre et l'a logé dans une malle parce qu'il ne l'embrassait jamais; Mme Stoddard veut faire interner le sien parce qu'il l'embrasse trop.

Lequel préférez-vous comme voisin, le monsieur qui embrasse sa légitime 300 fois par jour ou celui qui tape sur son piano pendant 110 heures consécutives?